

Lausanne



Une minorité de Roms a décidé de rester à Lausanne et d'exercer une activité de rue au lieu de mendier. La semaine dernière, les personnes de nationalité roumaine étaient un tiers de moins à dormir dans les lieux d'hébergement d'urgence. VANESSA CARDOSO

Sur la piste des mendiants qui ont disparu du bitume

La majorité des Roms qui faisaient la manche est partie en France voisine. Trois amendes infligées en une semaine d'interdiction

Laurent Antonoff

C'était le 1er novembre dernier à minuit. L'interdiction de la mendicité était étendue à tout le canton de Vaud. Si la chose était déjà entendue depuis plusieurs années du côté de la Riviera ou encore à Nyon, par le biais de règlements communaux, il en allait tout autrement à Lausanne où une soixantaine de mendiants Roms étaient recensés. Une semaine a passé. Et force est de constater

qu'on ne tend plus la main sur les trottoirs de la capitale vaudoise. «Nous observons désormais une présence faible de ces personnes», reconnaît la police municipale par la bouche de son porte-parole, Raphaël Pomey. Mais alors, où sont-ils passés?

Alors qu'on s'attendait à une pluie d'amendes infligées par les forces de l'ordre à des mendiants soudain devenus illégaux, le chiffre parle tout seul: en une semaine, il n'y a eu que trois contraventions. «Nous avons constaté un report de certains mendiants sur les activités de rue, qui nécessitent une autorisation délivrée par le service de l'économie, mais là encore, cela reste marginal», poursuit Raphaël Pomey. Il s'agirait surtout d'activités musicales. Des contrôles ont été effectués durant cette première semaine. Tout le monde était en règle.

Les membres de la communauté roumaine de Lausanne sont également moins présents dans les lieux d'accueil d'urgence de nuit, à savoir la Marmotte, le Sleep-In et l'Étape. Pour rappel, ils y étaient les plus nombreux de 2013 à 2016. L'année dernière, ils arrivaient en seconde position derrière les ressortissants du Nigeria. En ce qui concerne la semaine dernière, les personnes de nationalité roumaine (*ndlr: sans savoir si ce sont des Roms ou des mendiants*) étaient au nombre de 66 dans ces abris, contre 99 en 2017. Soit un tiers de moins.

Aucun n'a trouvé un job

«La majeure partie d'entre eux est partie en France voisine, parfois auprès de membres de leur famille, en attendant des jours meilleurs. Ou un travail», dévoile Vera Tchérémissinoff. Elle est la

présidente d'Opre Rrom, l'association lausannoise d'action et de solidarité avec les Roms. D'autres seraient rentrés en Roumanie comme ils l'avaient annoncé. Quelques-uns sont restés à Lausanne malgré tout. «Ils ont demandé une autorisation pour exercer une activité de rue, comme la femme qui vend des fleurs en papier ou le couple et son ours en peluche géant», explique Vera Tchérémissinoff.

Combien ont trouvé un travail après la manifestation de jeudi dernier, durant laquelle hommes et femmes brandissaient des pancartes avec leur prénom et leur numéro de téléphone? «Aucun, admet la présidente d'Opre Rrom. Mais nous ne baissons pas les bras. Nous allons continuer à lancer des opérations de sensibilisation auprès d'éventuels employeurs.»

Des entreprises internationales en pleine euphorie

Économie

L'État, le DEV et la CVCI attribuent le 5^e Prix vaudois des entreprises internationales à Tesa, Bobst et Sophia Genetics

Le 5e Prix vaudois des entreprises internationales (PVEI) récompense cette année trois fleurons en pleine euphorie, deux sociétés industrielles historiques, Tesa et Bobst, et une start-up symbole de la nouvelle économie: Sophia Genetics. Ces trophées sont décernés conjointement par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport, l'organisme chargé du Développement économique (DEV) ainsi que la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). Ils récompensent des «sociétés qui brillent au-delà de nos frontières, et sont de surcroît des moteurs de l'économie vaudoise».

Tesa, à Renens, est première dans la catégorie «Entreprise étrangère»: en mains du groupe suédois Hexagon depuis 2001, le



Philippe Leuba avec Blaise Vuille (Tesa), Jean-Pascal Bobst (Bobst), Jurgi Camblong (Sophia Genetics), Aude Pugin et Claudine Amstein de la CVCI, Jean-Frédéric Berthoud du DEV. ARC/J.-B. SIEBER

fabricant d'outils de mesure de précision fondé en 1941 a vécu plusieurs feuilletons difficiles avant de se repositionner grâce aux nouvelles technologies et de retrouver sa stabilité. L'entreprise compte 300 employés à Renens, comme il y a quinze ans, mais près de 500 collaborateurs ailleurs dans le monde, notamment en Chine où elle a une usine. Son

chiffre d'affaires est de près de 100 millions de francs avec des clients dans l'industrie mécanique, automobile et médicale.

Bobst, leader mondial de solutions pour l'emballage et l'étiquette, a reçu le prix de la catégorie «Entreprise suisse». La firme de Mex, vénérable société de 128 ans, qui compte plus de 5400 collaborateurs en tout, dont près

de 2000 dans le canton, vit une nouvelle jeunesse. Après plusieurs restructurations, elle a retrouvé la croissance depuis 2015, annonçant justement ce jeudi une hausse de 5% à 7% de son chiffre d'affaires cette année comparé à 2017 (1,529 milliard de francs). Misant sur les innovations, Bobst vient d'inaugurer une nouvelle usine chinoise à Changzhou. 25 500 de ses machines tournent dans le monde.

Sophia Genetics, née en 2011, connaît une ascension fulgurante. Elle a obtenu le «Prix spécial du jury» pour les progrès importants qu'elle apporte à «la médecine basée sur les données» grâce à l'intelligence artificielle. Sophia travaille avec un réseau de plus de 850 hôpitaux dans 77 pays. Sa technologie permet de mieux diagnostiquer et traiter les patients grâce à l'analyse ultraprécise des données génomiques. Basée à Saint-Sulpice, elle emploie 66 personnes dans le canton de Vaud, et quelque 130 dans le monde. Et elle vient d'ouvrir un centre opérationnel à Boston. **J.-M.C.**

Le Conseil d'État clarifie ses règles pour les cadeaux

Affaire Paulsen

Le gouvernement vaudois suit les mêmes directives que les fonctionnaires. À l'avenir il rendra public tous ses voyages officiels

Les séjours de Pascal Broulis avec le milliardaire Frederik Paulsen en Sibérie amènent le Conseil d'État vaudois à préciser à quelles règles les ministres sont soumis. En répondant à une interpellation de la députée Jessica Jaccoud (PS), il a rendu public jeudi une directive intitulée «Prévention et gestion des conflits d'intérêts - règles en matière de cadeaux, d'invitations et de voyages».

On y apprend que les ministres peuvent accepter des dons, des invitations et des cadeaux dont la valeur marchande n'excède pas 300 francs. Les dons en espèces sont interdits. En cas de doute, l'Élu est prié d'en référer à la Chancellerie. Le document sépare nettement les voyages privés des voyages officiels. Les premiers ne doivent pas être à la charge de l'État et l'Élu ne peut accepter un financement par des tiers pour un montant excédant 300 francs. Quant aux voyages officiels, ils doivent désormais être avalisés par le Conseil d'État et «font l'objet d'une communication publique».

Le gouvernement a-t-il serré la vis après la polémique liée aux voyages en Sibérie? Oui et non. Oui, parce que ces règles ont été «formalisées le 10 octobre 2018», selon le Conseil d'État. Soit près d'un mois après le début des investigations ouvertes par le Ministère public pour examiner les voyages russes. Non, car une partie de ces règles avait été «harmonisée» avec celles de la loi sur le personnel de l'État le 2 mars 2016 déjà. «Nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas formalisé ces règles internes», explique la présidente du Conseil d'État, Nuria Gorrite (PS). Elle précise qu'il s'agit de «règles préventives destinées à clarifier les choses et à pro-

téger les élus eux-mêmes.» Pascal Broulis ne les a d'ailleurs pas écornées, si l'on en croit les réponses à l'interpellation Jaccoud et à celle de Jean-Michel Dolivo (Solidarités). Citant abondamment la décision de non-entrée en matière du procureur Eric Cottier, rendue le 26 octobre, le Conseil d'État répute que le ministre des Finances a agi dans les règles. Dans le registre aéronautique, on peut lire que Pascal Broulis a «précisé et répété

«Nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas formalisé ces règles internes»



Nuria Gorrite

Présidente du Conseil d'État (PS)

au Conseil d'État que les groupes dans lesquels il y a voyagé n'ont jamais été transportés par des hélicoptères de l'armée russe». Au passage, le Conseil d'État corrobore ce que révélait «24 heures» le 6 novembre. À savoir que Pascal Broulis a bien été informé de la situation fiscale de la société Ferring, sans prendre de décision. En revanche, la note express de l'Administration cantonale des impôts «confirme toute absence de contact» avec le dossier fiscal du contribuable Paulsen.

Enfin, les trois conseillers communaux de Solidarités qui avaient écrit au procureur général en septembre ne sont pas satisfaits de la décision rendue. Ils estiment que cette enquête préliminaire «n'a nullement permis d'écartier les soupçons». Ils souhaitent être reconnus comme «partie plaignante» dans ce dossier et ils demandent l'ouverture d'une enquête pénale. **Patrick Chuard**

Le vin 2018 sera excellent, mais il y en aura trop

Brent

Réunis pour la Journée du vignoble vaudois, les acteurs vitivinicoles ont loué 2018, critiqué la stratégie fédérale des AOP et applaudi Pierre Keller

Le millésime 2018 était sur toutes les lèvres ce jeudi à Brent, où se déroulait l'assemblée générale de la Fédération vaudoise des vigneronnes (FVV). «Pendant les vendanges, je n'ai vu que des vigneronnes souriantes, aucun pour se plaindre de l'Administration cantonale!» a témoigné le conseiller d'État Philippe Leuba. Au-delà de la boutade, les chiffres montrent des records absolus de températures en 2018, favorisant la vigne et mettant à mal maladies et ravageurs.

C'est vrai, a indiqué le président de la FVV, François Montet, «la vigne a été généreuse en qualité comme en volume». De quoi dépasser les capacités totales de consommation en Suisse (+20 millions de litres). Selon les chiffres de l'Organisation internationale du vin (OIV), on dépasserait de 12% la consommation mondiale habituelle. Une nouvelle pression sur les prix est à craindre. D'où l'importance renouvelée de la promotion outre-Sarène. «Allez en Suisse alémanique, même si vous ne comprenez pas tout! Ils aiment le vin vaudois»,

enjoint Philippe Herminjard, secrétaire de la FVV. Un écho au credo de Pierre Keller, qui vivait là sa dernière Journée du vignoble en tant que président de l'Office des vins vaudois, et qui a eu droit à des applaudissements nourris.

Malgré des efforts de qualité, de promotion et de conditions socio-environnementales, «le produit intérieur brut du vignoble continue de s'éroder», a déploré Gilles Cornut, président de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). À moyen terme, la CIVV prévoit de communiquer sur les différents standards de productions entre Suisse et Union européenne, à l'attention du consommateur, particulièrement celui des grandes surfaces.

L'influence de l'UE se retrouve aussi dans la volonté fédérale de remplacer les AOC par les AOP/IGP dès 2022. Un changement qui n'a l'air de rien, mais qui bouleversera le système des appellations mis en place non sans peine dans le canton, prévient François Montet. La Confédération a aussi été épinglée sur la restructuration à Agroscope. Le Conseil fédéral se prononcera fin novembre sur la variante vaudoise présentée par Schneider-Ammann, qui signerait un «avenir certain pour Changins et serait une grande victoire pour le secteur primaire», a conclu Philippe Leuba. **Cécile Collet**